

(1)

(N° 72.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 MARS 1860.

RÉVISION DU CODE PÉNAL.

(LIVRE II, TITRE VIII.)

ART. 314.

Amendement présenté par M. NOTHOMB.

Remplacer les mots : *à lui enlever l'estime publique*, par ces mots : *à l'estime publique dont elle jouit, si la preuve légale n'est pas rapportée.*

Amendement présenté par MM. CH. LEBEAU et GUILLERY.

Remplacer les mots : *ou à lui enlever l'estime publique*, par les mots : *ou à l'exposer au mépris de ses concitoyens.*

(¹) Projet de loi, n° 48.

Rapport sur le tit. I^{er} du liv. II, n° 170.

Rapport sur les chap. I-IV du tit. II du même livre, n° 171.

Rapport sur le chap. V de ce titre, n° 87.

Amendements au tit. II, n° 19, 22 et 25.

Rapport sur le tit. III du liv. II, n° 9.

Rapport sur le tit. IV du même livre, n° 15.

Nouveau rapport sur les art. 295 et suivants, n° 54.

Amendements au tit. IV, n° 76, 78, 81 et 82.

Rapport sur le tit. V, du livre II, n° 55. Session de 1859-1860.

Rapport sur le tit. VI du même livre II, n° 79.

Rapport sur le tit. VII de ce livre, n° 56.

Rectifications et modifications à ce titre, proposées par le Gouvernement, n° 128.

Amendements au tit. VII, n° 150 de la session de 1858-59 et n° 62 et 64.

Rapport sur le tit. VIII du livre II, n° 104, de la session de 1858-59.

Amendements à ce titre, n° 155 et 157 de la session de 1858-59, et n° 61, 68 et 69.

Rapport sur quelques articles et amendements aux tit. VII et VIII du livre II, n° 185, session de 1858-59.

} Session de 1857-58.

} Session de 1858-59.

} Session de 1858-59.